



HAL
open science

La distinction oral / écrit chez les grammairiens et remarqueurs du XVIIe siècle

Wionet Chantal

► **To cite this version:**

Wionet Chantal. La distinction oral / écrit chez les grammairiens et remarqueurs du XVIIe siècle. *Langages*, 2017, Langue parlée / langue écrite du latin au français : un clivage dans l'histoire de la langue? Mylène Blasco et Colette Bodelot (dir.), 208, pp.83-94. 10.3917/lang.208.0083 . halshs-03500146

HAL Id: halshs-03500146

<https://shs.hal.science/halshs-03500146>

Submitted on 10 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La distinction oral / écrit chez les grammairiens et remarqueurs du XVII^e siècle

Chantal Wionet

DANS **LANGAGES** 2017/4 (N° 208), PAGES 83 À 94
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0458-726X

ISBN 9782200931087

DOI 10.3917/lang.208.0083

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-langages-2017-4-page-83.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La distinction oral / écrit chez les grammairiens et remarqueurs du XVII^e siècle

Au XVII^e siècle, les langues françaises – puisque l'on ne saurait alors user du singulier – se construisent comme autant de normes et de hors normes, à travers une littérature et des objets de grammatisation qui ont émergé à la faveur d'une certaine situation politique et militaire – politique d'expansion en même temps que volonté de centralisation, francisation de la science et des juridictions, illustration culturelle de la force du pays, relations économiques... Quand on cherche à faire l'histoire des discours sur la langue, ce moment est évidemment déterminant, tant il a influencé durablement les manières d'envisager les pratiques linguistiques ; et quand on cherche à faire l'archéologie de la relation écrit/oral dans les métadiscours, le retour à cette période permet de découvrir une strate aussi profonde que nécessaire dans la compréhension de nos modes d'analyse.

Mon propos relève donc de l'histoire des métadiscours et prendra comme corpus de travail les grammaires et les « remarques » disponibles sur la base électronique Classiques Garnier-numérique, et plus particulièrement les œuvres du XVII^e siècle.

1. POINT DE MÉTHODE : UN PARADIGME RÉCENT

Sur le plan méthodologique, la première remarque sur laquelle je voudrais commencer ma présentation est d'ordre terminologique : le terme même « d'oral » est absent aussi bien des dictionnaires du XVII^e siècle¹ que des remarques et des grammaires. Le sens contemporain du mot est vraisemblablement apparu autour

1. Si l'on excepte Richelet (1680) ; j'y reviendrai *infra*.

du XX^e siècle, à la faveur des exercices pédagogiques qui formaient une nouvelle économie des parts orales et écrites des examens scolaires et administratifs, ainsi que semble l'indiquer le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 (6^e éd.) :

ORAL, ORALE. adj. Qui passe de bouche en bouche. Il n'est guère usité qu'au féminin et dans ces deux locutions, *Loi orale, tradition orale*, *Loi, tradition non écrite*, mais transmise de bouche en bouche.

Il signifie aussi quelquefois, Qui est dit de vive voix, par opposition à Écrit. *Enseignement oral*. (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1835 : art. ORAL)

Le clivage oral/écrit s'illustre ainsi par un partage types des examens, ce que vient encore confirmer la 7^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1878), à l'article EXAMEN :

[...] Il signifie particulièrement, L'action d'interroger quelqu'un pour savoir s'il est capable du grade, de la place qu'il veut obtenir, pour connaître son degré d'instruction. *C'est aux Quatre-Temps que les évêques font faire l'examen de ceux qui se présentent pour recevoir les ordres. Subir l'examen. Examen oral. Examen écrit*. (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1878 : art. EXAMEN)

La distinction s'établit alors en termes de différenciation des performances et des pratiques, dorénavant jugées bien distinctes. Dans les dictionnaires antérieurs², le mot « oral » – en tant que « tradition orale » – appartient à un vocabulaire religieux de spécialité, dont seul P. Richelet (1680) fait état : « Qu'on expose de bouche. Ce mot se dit de la loy des sçavans Rabins Juifs, *Loy orale*, parce qu'elle s'enseignoit seulement de bouche et par tradition ; du Latin *Os, oris*, Bouche. ».

Voilà qui pose un problème de méthodologie : impossible en effet d'interroger automatiquement dans les dictionnaires, les grammaires et le corpus des « Remarques », ainsi que l'on pouvait être tenté de le faire, le lemme « oral », puisque ce terme n'a pas la fréquence suffisante, ce qui semble signaler que ce n'est pas selon le paradigme de l'écrit et de l'oral que la question est exprimée, et par voie de conséquence, pensée.

J'ai donc, pour cette exploration des textes métalinguistiques du XVII^e siècle, dû interroger d'autres termes et syntagmes : « conversation », « discours », « dans les livres », « caprice », « naturel », « ton », « voix », « le son », « les sons », « rusticité », « gosier », « à la mode », « bouche », « on ne l'écrit point », « naïvement », « naïveté »... Si la liste ici peut sembler hétérogène – et elle l'est en effet – c'est que cette diversité, dans une approche nécessairement tâtonnante, s'avère ici seule propre à ramasser des informations d'ordres divers sur la question de l'oral : il s'agissait pour moi, dans le méandre des discours, de voir émerger des représentations, et non de construire *a priori* une systématité étrangère à l'esprit classique.

Dernier préambule : si j'ai un peu négligé la question des accents, dont on se moque souvent dans les textes, particulièrement lorsqu'ils trahissent les

2. J'ai interrogé ici la base des dictionnaires anciens sur Garnier-numérique.

provinciaux³, c'est que j'ai craint que ce point ne fût, au fond, l'arbre qui cache la forêt. Bien sûr, l'accent constitue pour nous une marque évidente de l'oral ; mais il n'y a pas lieu ici de le distinguer des formes écrites, puisque les gasconismes, provençalismes et autres régionalismes sont traqués à l'identique dans les textes.

On se situera donc dans un cadre relativement étroit, celui des locuteurs qui parlent et écrivent français ou, en tout cas, ce qui est considéré comme tel par les remarqueurs. C'est évidemment dans ce cadre que se situe la définition du « bon usage » par C. F. de Vaugelas (1647), qui a été tant glosée :

C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Autheurs du temps. Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, & plusieurs personnes de la ville où le Prince reside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse. (Vaugelas, 1647 : Préface)

Ici la distinction « parole » / « façon d'écrire » présente une certaine confusion, puisque les deux médiums doivent tendre vers le même but, le bon usage : on notera par ailleurs la conformité souhaitée de la parole avec « la façon d'écrire », l'oral s'appliquant alors à s'ajuster à l'écrit. Plus loin dans le temps, la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1718) vient désormais rendre compte d'une distinction, en intégrant celle-ci dans un ensemble plus étoffé d'oppositions :

Il ne suffit donc pas qu'un Dictionnaire contienne tous les mots d'une Langue & leur explication : il doit encore sur chaque mot en particulier en faire sentir tous les divers usages, déterminer s'il est du stile soustenu, ou du stile familier ; **si on l'emploie en écrivant, ou s'il n'est que de la conversation**⁴ ; si les gens polis s'en servent, ou s'il n'est que dans la bouche du Peuple : enfin il doit suppléer autant qu'il est possible à tout ce qu'on ne pourroit acquérir qu'avec beaucoup de peine par la lecture d'un grand nombre de Livres, & par le séjour de plusieurs années dans le Pays dont on veut apprendre la Langue. (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1718 : Préface)

Le discours lexicographique se structure ici à travers des binarités successives : dans l'ordre stylistique d'abord : *stile soustenu / stile familier* ; dans l'ordre des pratiques ensuite : *en écrivant / conversation* ; dans l'ordre sociologique enfin : *gens polis / bouche du peuple*. Ces trois oppositions ne s'excluent pas, en tout cas pour les deux premières, mais tendent à poser une distinction assez nette entre l'écrit – « en écrivant » – et l'oral de la « conversation », selon cette idée que certains mots ou expressions seraient malvenus dans des formes écrites. Ce tableau général du lexique a l'avantage d'une certaine clarté ; il reste qu'à lire

3. Par exemple, dans la *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française* de Bouhours (1693 : 306) : « PROVINCIAL. CE mot ne se prend gueres qu'en mauvaise part, quand il signifie une personne qui demeure en province : C'est un *provincial*, dit-on d'un homme qui n'a pas l'air et les manieres des gens qui hantent la Cour, ou qui vivent dans la Capitale du Royaume. Ce sont des *provinciales*, dit-on de ces femmes nouvellement débarquées, qui viennent à Paris pour la premiere fois, et que tout le monde montre au doigt quand elles sont à Versailles, ou aux Thuilleries. Le mot de *provincial* emporte je ne sçay quoy de contraint et d'embarassé, un fort méchant air ; et sans compter le mauvais accent, quelque chose d'irregulier et de peu poli dans le langage. ».

4. Dans l'ensemble de l'article les éléments en gras sont soulignés par moi.

les remarqueurs ce bel équilibre ne semble pas correspondre à la complexité mouvante des représentations, comme je vais essayer de le montrer maintenant.

2. L'ORAL EN SES LIEUX

Je ne prétends pas ici à l'exhaustivité. Car certaines remarques – pour amusantes ou originales qu'elles soient – sont suffisamment isolées pour que l'on puisse leur donner trop d'espace. Ainsi celle de L.-A. Alemand (1688) :

(*Aucunement*) [...] il a pour luy Pelisson, mais il n'est pas pour cela sans adversaires, puisqu'il y en a beaucoup qui ne peuvent souffrir **ce mot que dans la bouche des sexagenaires**, et à la vérité ce terme est bien suranné, il faut bien ménager les endroits où l'on veut le mettre, et quand même on ne s'en serviroit du tout point, il n'y auroit pas grand mal puisque nous pouvons nous en passer. (Alemand, 1688 : 175)

L'auteur associe l'obsolescence d'un mot et l'âge de l'énonciateur, dans quelques lignes qui nous avertissent déjà d'une manière de voir : il n'y pas au XVII^e s. « un oral », mais des bouches fort diverses.

On peut s'en convaincre à travers deux lieux où la question de « l'oral » vient, chez les remarqueurs, à être posée : les développements venant prescrire telle ou telle prononciation, ceux discutant le genre grammatical de tel ou tel substantif.

2.1. La douceur et les jugements d'oreille

On sait que le bon usage qui se théorise au XVII^e s. fait grand cas du « jugement de l'oreille », et ce, notamment eu égard à la représentation, qui se solidifie durant cette période, celle d'une « douceur » du français⁵. Selon les remarqueurs, grammairiens et lexicographes, cette douceur peut tout particulièrement se réaliser dans la prononciation. Un exemple :

On demande s'il faut prononcer *François, Polonois, Anglois, Holandois* ; il faut se souvenir que nostre Langue se sert toujours des termes **les plus doux pour son expression**, et par consequent il faut dire *Français, Polonais, Anglais, Hollandais* **dans la conversation, et non en parlant publiquement**, et écrivant ; cela ne vaudroit rien. (Buffet, 1668 : 142)

Une distinction semble ici émerger généralement, entre deux formes de l'oral (la conversation *vs* la parole publique rapprochée de l'écrit) qui contraindraient chacune « leur » prononciation. À quoi il faut ajouter que cette distinction peut être complexifiée au gré des circonstances. On sait qu'au XVII^e siècle, tout est affaire d'occasion ; la prononciation peut alors varier selon que l'on choisit la douceur ou la véhémence, cette dernière étant acceptable dans un discours public qui n'est pas soumis, on le voit, aux mêmes règles que celles de la conversation :

5. Voir Steuckardt & Thorel (éds) (à par.), ainsi que Denis (2003), Wionet (à par.).

Menage s'oppose au contraire, qu'à la Cour et à Paris on a toujours dit indifféremment *avoine* et *aveine*, il préfère pourtant le premier dans le discours ordinaire, et *aveine* dans des vers et dans une composition relevée, les goûts sont bien différents, **car je voudrais dire *aveine* comme le plus doux dans la conversation et dans le discours ordinaire, *avoine* au contraire, dont la prononciation est plus forte et plus soutenue convient mieux au discours public et à une composition relevée.** (Alemand, 1688 : 187)

La convenance d'ailleurs peut également faire l'objet de conseils quant à la puissance de la voix, nouvelle forme de dissemblance :

Il y a des personnes qui l'ont si élevée, qu'il semble quand elles parlent, qu'elles soient toujours avec des sourds ; ce qui fait perdre toute la grace, et l'agrément de leur discours, et blesse l'oreille de ceux qui les écoutent, et les rend plus incommodes dans la conversation. (Buffet, 1668 : 148)

Cette question de la prononciation occupe ainsi beaucoup les remarqueurs, qui doivent se déterminer sur les variations qu'ils rencontrent. Voir encore L.-A. Alemand, reprenant G. Ménage et d'autres dans une discussion qui semble se ramifier indéfiniment :

(Sur le mot de Christophle) Menage **ne le permet point dans un livre mais seulement dans la conversation** ⁶, et le sieur Richelet nous apprend que le sieur de la Colombiere soutenait qu'on ne pouvoit point dire du tout *Chretophle* ; **cependant comme nous l'entendons dire à Paris, même à des honnêtes gens**, il est sans doute qu'on le peut dire, **il y en a même qui croient qu'on le peut employer dans une composition d'un style moyen**, M. le President Cousin est de cet avis, puisqu'il met dans ses traductions de l'Histoire de Constantinople : "*Constantin partage le pouvoir de commander avec l'Imperatrice Irene sa mere, il est défait par les Bulgares, il fait crever les yeux à Nicephore son oncle, et crever les yeux et arracher la langue à Chrétophle et à Nicolas aussi ses oncles*" ; il met encore dans un autre endroit : *Romain et Chretophle son fils sont couronnez Empereurs, il y en a bien encore qui disent Chretophe, mais comme ils sont en petit nombre et que ce sont ordinairement de petites gens, je ne m'y arrête pas davantage.* (Alemand, 1688 : 368)

Comme les variantes ne peuvent pas être « libres », elles nécessitent de longs développements permettant de dégager des catégories susceptibles d'aider à la compréhension de la convenance des discours ; alors, entre le « e » et le « i », c'est tout un petit drame social qui se joue. On y retrouve certes, à travers l'opposition livres/conversation, « notre » paradigme écrit/oral, tout en demeurant assez désorienté par la finesse de catégories – à Paris, chez les honnêtes gens, style moyen, petites gens – où se porte davantage l'effort descriptif, et sur lesquelles nous reviendrons *infra*.

6. « Il en est demesme de *Christophle* et de *Chretofle*. En preschant, en plaidant, on dit *Christophle*. Mais en parlant familièrement, on dit *Chretofle*. La rue S. *Chretofle*. *Chretophle*, de *Christophorus* ; comme *Chretien*, de *Christianus*. On dit *Christophle Colomb*. » (Ménage, 1675 : 546)

2.2. Le genre grammatical

Fait plus déroutant peut-être pour nous aujourd'hui, où les nouveaux remarqueurs ne cessent de militer pour toujours plus de réglementation linguistique⁷, le genre grammatical est au XVII^e s. un point de langue que l'oral peut permettre de varier, selon les circonstances de la conversation. C'est ce que disent notamment ici C. F. de Vaugelas et L.-A. Alemand. Certains mots, comme « ouvrages », peuvent être masculin ou féminin, cette liberté toutefois, selon Vaugelas, relevant plutôt de la conversation, plus précisément indique-t-il de l'usage des femmes :

(Ouvrage) Soit que l'on se serve de ce mot pour signifier quelque production de l'esprit, ou de la main, ou bien de la nature, ou de la fortune, il est toujours masculin, comme il a composé *vn long ouurage, vn ouurage exquis, c'est le plus bel ouurage de la nature, c'est vn pur ouurage de la fortune*. Mais les femmes parlant de leur ouurage, le font toujours féminin, et disent voilà *une belle ouurage ; mon ouurage n'est pas faite*. Il semble qu'il leur doit estre permis de nommer comme elles veulent ce qui n'est que de leur vsage ; je ne crois pas pourtant, qu'il nous fust permis de l'écrire ainsi. (Vaugelas, 1647 : 445)

La source énonciative est donnée comme un point important pour le choix du genre, les femmes dans la conversation ayant tendance à féminiser. Ou bien seront-ce les hommes « polis » qui féminisent eux-mêmes pour complaire aux femmes – et L.-A. Alemand (1688) d'esquisser une petite sociologie de l'oral en milieu galant :

(Aage) J'ay vû, au reste, de jeunes François fort polis, faire pareillement ce mot du féminin dans la conversation, et je crois franchement que cela peut estre permis dans le discours ordinaire et familier, sur tout avec des Dames, mais il est bien plus seur de le faire toujours masculin dans un livre, nous imiterons en cela tous nos Auteurs de l'un et de l'autre sexe, c'est tout ce qu'on peut dire, ce me semble, de plus certain sur cette premiere question ; passons à une autre. (Alemand, 1688 : 8)

Et nous voilà revenus à la distinction discours *ordinaire, familier vs dans un livre*, qui pourrait sembler se rapprocher de nos catégories oral/écrit.

3. VERS D'AUTRES REPRÉSENTATIONS

3.1. Le partage des usages

Qu'il s'agisse de prononciation, de douceur, de réglages morphologiques et plus généralement d'usage, les commentaires font donc apparaître des systèmes d'opposition que j'ai regroupés dans le tableau qui suit.

7. Voir Siouffi, Steuckardt & Wionet (2011).

Conversation	Livres
Conversation	Discours publics / livres
Conversation (privée)	En public
Conversation et discours ordinaire	Discours publics et composition relevée
Conversation et livres simples	Action publique
Discours ordinaire et familier	Livres
Usage ordinaire	Discours public

Le plus massivement, c'est la « conversation ⁸ » – ou, dit autrement, les *entretiens* – qui représente dans les métadiscours la partie « orale » de la langue. Mais, comme on le voit, le partage ne se fait pas exactement sur la même ligne qu'aujourd'hui, puisque la conversation peut être associée aux « livres simples » par exemple, ou encore, de l'autre côté, les livres (l'écrit) peuvent se situer dans la même catégorie que le discours public. Ainsi, la répartition se fonde d'abord sur des catégories stylistiques, et si le livre représente un entretien familier, il entrera dans le style familier :

Ce terme, et quelques autres de la mesme nature sont fort bien receus dans **le stile familier et plaisant ; comme sont les lettres, les conversations** ; et M. de Voiture s'en est servy fort à propos écrivant à M. Chapelain. (Andry de Boisregard, 1692 : 218)

On dit d'un ouvrage d'esprit, *c'est un Opera* ; mais cela ne se dit guères que dans la conversation, et d'ordinaire en badinant ; ou si cela s'écrit, ce n'est que dans les lettres et dans les billets qui représentent la conversation. (Bouhours, 1692 : 161)

Ce n'est donc pas à partir de oral/écrit que les pratiques se séparent, mais bien à travers le style – du plus sérieux au plus familier. Il n'est pas évident de se figurer exactement l'espace de cette familiarité : disons qu'elle semble s'inscrire dans une matière plus ductile que celle du « sérieux ». Ainsi les représentations les plus courantes de la conversation évoquent-elles une certaine forme de désordre, liée par exemple à la précipitation des échanges :

(*Chose*) Quoy que ce vice ne soit pas considerable dans la conversation, à cause du peu de temps qu'on y a d'examiner toutes les expressions dont on se sert ; il est vray néanmoins qu'il le devient beaucoup, lors qu'on voit qu'il part non pas de la précipitation que l'on a de s'exprimer, mais de l'ignorance véritable où l'on est d'un mot. (Andry de Boisregard, 1692 : 121)

8. « Entretien familier qu'on a avec ses amis dans les visites, dans les promenades. Les gens les plus doctes ne sont pas les plus propres pour la conversation, n'ont pas les agréments de la conversation. Il ne faut pas prendre pied sur tout ce qu'on dit par maniere de conversation. On appelle un petit jeu, un jeu de conversation. CONVERSATION, se dit dans le même sens des assemblées de plusieurs personnes sçavantes et polies. Les *conversations* des Sçavants instruisent beaucoup : celles des Dames polissent la jeunesse. Mademoiselle de Scuderi, le Chevalier de Meré, ont fait imprimer de belles *conversations*. » (Furetière, 1690 : art. CONVERSATION)

quand bien même ce désordre aurait aussi sa raison d'être dans le discours public, où il s'agit d'exprimer alors la passion plus que la contingence :

(Sur la *presséance* des Adjectifs) Monsieur Menage prétend que tout cela offense nos oreilles qui sont accoutumées à entendre dire *en droite ligne, la parole divine, & d'une commune voix*, & il n'y auroit rien à dire à cette critique, si, comme l'a tres-bien remarqué M. de Vaugelas, il n'y avoit quelquesfois beaucoup d'agrément à placer les mots contre l'usage ordinaire, sur tout dans un discours public, où la vehemence avec laquelle on déclame ne permet pas qu'on s'attache exactement à placer l'*adjectif* d'une manière usitée, le desordre a alors ses beautés & ses charmes, qui paroissent aussi bien dans un livre écrit d'un stile oratoire que si c'étoit dans une action publique. (Alemand, 1688 : 50)

Par ailleurs, la familiarité de la conversation la rend forcément sensible à la nouveauté et à la mode. Dans ce cas, comme dans le précédent, la conversation peut être réputée influençant l'écrit. Ici la prononciation peut modeler l'orthographe :

Richelet est d'avis qu'on prononce Bernabites et qu'on écrive Barnabites : Mais pourquoy cette bigarrure ? disons plutôt que comme les changemens d'a en e commencent toujours à s'établir dans la conversation, où ils demeurent long-temps avant que de passer dans le discours public et dans les livres, on peut dire *saint Bernabé* et les *Bernabites* dans le discours ordinaire et familier, mais qu'il est plus sûr de dire *saint Barnabé* et les *Barnabites* dans un discours public, et de l'écrire ainsi dans un livre qui ne tiendra pas du stile simple de la conversation. (Alemand, 1688 : 220)

Là les néologismes du grand style peuvent inversement se retrouver dans les discours familiers :

La plupart des mots nouveaux ; je parle de ceux qui sont beaux, pompeux, et magnifiques ; **demeurent long-tans dans les écrits avant que de descendre dans la conversation** : témoin, *sublimité, perspicacité, célébrité, urbanité, vénusté, aménité*. (Menage, 1675 : 372)

et, en effet, les deux discours – de la conversation ou des livres, lequel influence l'autre ? – cohabitent tranquillement, comme beaucoup d'autres visions contradictoires qui s'affirment dans la tranquillité des assertions. Ne croyons pas cependant que la familiarité puisse s'épanouir sans contraintes : elle fait l'objet de soins attentifs, parce qu'elle est une nouvelle forme de sociabilité érigée en forme de représentation de la civilité honnête et élégante.

3.2. La conversation et l'entretien familial : les usages de la civilité

« Liberté de la conversation », « douceur de la conversation », « conversation fort négligée », « conversation agréable » sont quelques-unes des expressions liées directement au mot et à la chose. Il y a dans la conversation quelque chose du « naturel » tant travaillée par Mme de Sévigné, ou du négligé élégant – la *sprezzatura* vantée par Montaigne – propre à caractériser des mœurs qui cherchent à se polir. Ainsi la conversation fait-elle l'objet de beaucoup d'attention, si bien qu'un grammairien comme C. Irson passe un long temps dans sa *Pureté de la langue françoise* (1656) à décrire les diverses formes de conversations :

Ce que je fais avec d'autant plus de raisons, qu'il est tres-important de sçavoir se conduire dans la société des Hommes, en laquelle nous sommes engagez et par la Nature même, et par la nécessité de nos affaires. (Irson, 1656 : 250)

Des trois formes distinguées par C. Irson :

Le dis donc premierement qu'il y a trois sortes de Conversations, de même qu'il y a trois sortes de Lettres, la Conversation serieuse, l'Enjouée et la Moyenne. (Irson, 1656 : 250)

seules la conversation sérieuse et l'enjouée sont examinées, la moyenne étant négligée. On retiendra que la conversation sérieuse « entre Persones graves sur une matiere importante » est plus surveillée que l'enjouée, puisque les fautes s'y remarquent davantage – « C'est pourquoy tous les mots y doiuent estre bien pesez ». Dans sa pragmatique de la conversation, C. Irson continue en développant ce qu'il appelle la « conversation enjouée » qui « est vn entretien qui se fait avec toute sorte de Persones, sur tous les sujets qui se presentent. Elle est ou de Galanterie, ou de Raillerie, ou de choses indifferentes. », de « divertissement » et qui par là serait plus propre aux jeux de langage comme « Les Equiuoques, les Pointes-d'esprit, les Belles rencontres, les Reparties promptes, les Allusions, les Railleries couuertes et ingenieuses etc. ». Mais je voudrais terminer cette évocation de la *Pureté de la langue française* en citant le dernier paragraphe de sa partie sur la conversation :

[...] IL faut encore éviter vne fausse galanterie de certaines gens, qui croient avoir bien rencontré quand ils contrefont un Paisant, et qu'ils se servent de son jargon : ce qui fait rire tout le monde ; mais ils ne voyent pas que c'est de leur sottise ; que l'on se divertit. Par exemple ils diront *j'allons pour nous allons ; voisaine pour ma voisine, & mille autres extravagances, qui sont indignes d'un honnête Homme.* (Irson, 1656 : 257)

Ici comme ailleurs, s'intéresser aux formes de l'oral, c'est s'intéresser d'abord aux locuteurs et aux classements que le siècle sélectionne : dans notre petit corpus, par exemple, ce sont les Dames, les jeunes gens, les sexagénaires, les hommes honnêtes qui pratiquent la conversation ; d'un autre côté, les petites gens, les paysans, s'ils obtiennent le statut de locuteurs, se situent néanmoins en dehors du cadre de l'entretien. À ce propos, on peut revenir sur l'extrait de la préface du *Dictionnaire de l'Académie* cité *supra*, qui me semble bien marquer ce cadre. Le premier mouvement décrit un système réduit de niveaux de langue à travers des catégories stylistiques – « soutenu », « familier » –, ou pragmatiques – l'écriture et la parole. Le second renseigne sur un positionnement, puisqu'il s'agit de revenir à la distinction entre locuteurs « gens polis » *vs* « la bouche du Peuple ». L'expression désignant le peuple est une métonymie « la bouche du peuple », alors que les « gens polis » conservent leur statut pleinement référentiel ; de plus, cette partie de la phrase, nettement séparée de ce qui précède, montre que ce qui peut sortir de « la bouche du Peuple » n'est pas considéré comme un style. La frontière est orientée ici du côté du physique – « bouche » le dit assez –, ce qui semble à nouveau faire le partage entre le style – qui évoque une variation à

l'intérieur d'un groupe prédéfini – et un parler, un langage ou une langue qui constitue, de fait, une anomalie – une forme de hors langue.

La période classique cherche justement à définir et circonscrire le français : le français des académiciens ? le français « universel » des bourgeois ? puis les pratiques des locuteurs, qu'il s'agisse des femmes, des écurieuses de puits⁹, des petites gens, des domestiques... certains possédant l'écrit, d'autres non. S'il y a, comme aujourd'hui, des formes qui ne sont qu'écrites – les dictionnaires par exemple –, il y en a peu qui ne puissent présenter les deux actualisations : un manuel d'anatomie peut avoir fait l'objet d'un cours et le style « naturel » des lettres doit pouvoir rivaliser avec les règles de la conversation. On le voit, si aujourd'hui il arrive que l'on parle de deux « langues », la langue orale et la langue écrite – et c'est bien ce que l'on fait quand on dit, par exemple, « la langue des banlieues » –, la pensée classique s'emploie plutôt à dégager des styles.

4. CONCLUSION

Si les remarqueurs, tenant du « bon usage » ne pensent pas comme nous le faisons aujourd'hui la distinction oral/écrit, parce que la question des styles subsume cette division (moderne), d'autres contextes peuvent l'utiliser pour fonder non pas des représentations mais des fonctions. D'abord, dans le domaine juridique :

Des appellations verbales & la forme de les faire figurer & terminer. Titre XII. Il y a deux sortes d'appellations, à sçavoir les appellations verbales, & les autres appellations sont proces par escrit : & n'est dit aucun proces par escrit, s'il n'y a appointement à produire, & avoir droit, donné par le Juge duquel est appellé à faute duquel les appellations sont dites appellations verbales [...]. (Godard, 1620 : 123)

Cependant, ces domaines se situent plutôt du côté de la technique, du « faire », alors que ce qui m'a intéressée ici relève davantage d'une organisation symbolique et mythique. Lorsqu'en 1980 Michel de Certeau publie *L'invention du quotidien*, il intègre dans son programme de travail cette question moderne de ce qu'il appelle la « disjonction entre écriture et oralité » :

Je voudrais simplement dessiner la configuration historique créée chez nous par la disjonction entre écriture et oralité, pour en indiquer certains effets et pour y relever quelques déplacements actuels qui ont forme de tâches. (De Certeau, 1980 [1990] : 197)

et rappelle que ces « unités »

sont l'effet de distinctions réciproques à l'intérieur de configurations historiques successives et imbriquées. De ce fait, elles ne sont pas isolables de ces déterminations

9. « *Écureuse*, s.f. [Rem. sur le dict.] C'est à Paris une pauvre fille ou une pauvre femme qui gagne sa vie à écurer chez les gens de qualité et chez les bourgeois et à qui on donne 10. 12. 15. ou 20. sous chaque jour pour la peine qu'elle prend à écurer la vaisselle et la batterie. [Une *écureuse* doit être forte et avoir de bon bras. Il faut prendre une *écureuse* pour écurer cette vaisselle par ce qu'elle est bien vilaine.]. » (Richelet, 1680 : art. ÉCUREUSE)

historiques et ne peuvent pas être élevées au statut de catégories générales. (De Certeau, 1980 [1990] : 198)

M. de Certeau s'intéresse ainsi à l'articulation symbolique de « pratiques hétérogènes d'une société » ; c'est dans cette perspective qu'il propose une brève réflexion sur l'histoire de l'écartement entre oral et écrit dans les discours sur la langue :

Le tournant de la modernité se caractérise d'abord, au XVII^e siècle, par une dévaluation de l'énoncé et une concentration sur l'énonciation. Quand le locuteur était sûr (« Dieu parle dans le monde »), l'attention se portait sur le décryptage de ses énoncés, les « mystères » du monde. Mais quand cette certitude se trouve avec les institutions politiques et religieuses qui les garantissaient, l'interrogation se porte vers la possibilité de trouver des substituts à l'unique locuteur : qui va parler ? Et à qui ? (De Certeau, 1980 [1990] : 204)

soulignant ensuite que cette histoire – dont on a tenté ici de décrire un micro-moment – est aussi celle de la montée de l'influence bourgeoise sur la société :

La maîtrise du langage garantit et isole un pouvoir nouveau « bourgeois », celui de faire l'histoire en isolant et fabriquant des langages. Ce pouvoir, essentiellement scripturaire, ne conteste pas seulement le privilège de la « naissance », c'est-à-dire les nobles [...]. L'écriture devient un principe de hiérarchisation sociale qui privilégie hier le bourgeois, aujourd'hui le technocrate. (De Certeau, 1980 [1990] : 205)

Il est ainsi possible de relire nos remarqueurs à la lumière de ce que propose M. de Certeau : le XVII^e siècle voit l'avènement et la généralisation d'une manière de décrire la langue en fonction des locuteurs – « les gens polis », « la bouche du peuple », etc. – tandis que la hiérarchisation ne s'est pas encore fixée sur la dichotomie franche que le XIX^e siècle consacrera, et qui se poursuivra jusqu'à très récemment : les catégories, aujourd'hui, sont un peu plus flottantes, si bien que l'on peut parler « d'oralécrit » pour certaines productions du Net. Quoiqu'il en soit, dans le moment historique qui nous intéresse ici, la bourgeoisie cherche encore à construire son influence en matière de langue et n'a pas encore élevé l'écrit au statut « d'outil de production » (*ibid.* : 205), ou pour le dire plus prudemment, n'a pas encore singularisé l'écrit contre l'oral.

Références

- [CLASSIQUE GARNIER-NUMÉRIQUE] *Bases de données dans les domaines de la littérature et des sciences humaines*. [<https://www.classiques-garnier.com/numerique/>]
- ALEMANT L.-A. (1688), *Nouvelles observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris, Jean-Baptiste Langlois.
- ANDRY DE BOISREGARD N. (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry.
- ANONYME, *Dictionnaire de l'Académie françoise*, (1718²), (1835⁶) et (1878⁷).
- BOUHOURS D. (1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, Georges & Louis Josse.

- BOUHOURS D. (1693), *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Georges & Louïs Josse.
- BUFFET M. (1668), *Nouvelles observations sur la langue française, où il est traité des termes anciens et inusitez, et du bel usage des mots nouveaux. Avec les éloges des illustres sçavantes, tant anciennes que modernes*, Paris, Jean Cusson.
- DE CERTEAU M. (1980 [1990]), *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Folio-essais.
- DENIS D. (2003), « Le doux, une catégorie critique au xvii^e siècle », in M.-H. Prat & P. Servet (éds), *Le « doux » aux xvi^e et xvii^e siècles : écriture, esthétique, politique, spiritualité*, Lyon, Université Jean Moulin, *Cahiers du Gadges* 1, 239-260.
- FURETIÈRE A. (1690), *Dictionnaire Universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts [...]*, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reiner Leers.
- GODARD J. (1620), *La langue française*, Lyon, par Nicolas Jullieron, Imprimeur ordinaire du Roy.
- IRSON C. (1656), *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française contenant plusieurs traitez*, Paris, Chez Pierre Baudouin.
- MÉNAGE G. (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Paris, Claude Barbin.
- RICHELET P. (1680), *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold.
- SIOUFFI G., STEUCKARDT A. & WIONET C. (2011), « La modalisation de l'énoncé à l'écrit : enquêtes sur les représentations et les usages. Le cas de *c'est vrai que* », *L'Information grammaticale* 130, 11-17.
- STEUCKARDT A. & THOREL M. (éds) (à par.), *Le jugement de l'oreille*, Paris, Champion.
- VAUGELAS C. F. de (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat & Pierre Le Petit.
- WIONET C. (à par.), « La douceur, entre hexis et <partage du sensible> au xvii^e siècle », in A. Steuckardt & M. Thorel (éds), *Le jugement de l'oreille*, Paris, Champion.